

## **Impact potentiel de la création d'un programme de doctorat professionnel en pharmacie comme niveau d'entrée à la profession au Canada.**

### **ÉNONCÉ**

Approuvé par le Conseil de la SCPH, mars 2002

Au cours de la dernière décennie, le monde de la pharmacie a généralement adopté la démarche des soins pharmaceutiques<sup>1</sup> en faisant évoluer la pratique de la profession d'un univers technique, orienté sur le produit vers une démarche plus centrée sur le patient, laissant une large place aux processus intellectuels et assumant une plus grande responsabilité des résultats obtenus pour le patient. La SCPH a fait preuve de leadership en ce qui a trait au changement de rôle du pharmacien dans le système de santé canadien, et cela, de plusieurs manières dont, pour n'en nommer que quelques-unes : ses énoncés sur les perspectives d'avenir et la création d'objectifs stratégiques; l'adoption d'un modèle de pratique des soins pharmaceutiques centré sur le patient; et l'exploration de nouveaux rôles élargis pour les pharmaciens tels que le droit de prescrire.

Pendant les années 1990, les écoles de pharmacie américaines se sont engagées dans un long processus de changement pédagogique et, après de longs débats houleux, ont adopté le principe du doctorat professionnel (PharmD) comme seul niveau d'entrée à la profession de pharmacien. Plusieurs états américains offrent des programmes « non traditionnels » d'enseignement à distance et de nombreux pharmaciens canadiens ont suivi ces programmes ou y sont présentement inscrits.

Au Canada, le débat sur les mérites d'un passage du baccalauréat en pharmacie au doctorat professionnel a été accueilli avec la même vague d'émotions et de controverses au cours de la dernière décennie ou presque.<sup>2-4</sup> Au cours de cette période, plusieurs écoles et facultés de pharmacie au Canada ont élaboré et procédé à des révisions majeures de leurs programmes respectifs de baccalauréat. L'enseignement de la pharmacie doit être capable d'aider l'étudiant à se préparer aux demandes de la profession qui, dans ce pays, est submergée par les nouveaux médicaments, les nouvelles technologies, le modèle des soins pharmaceutiques et un système de santé en constante évolution.

La documentation existante n'a pas encore réussi à démontrer les avantages du doctorat professionnel comme niveau d'entrée à la profession par rapport au baccalauréat en pratique clinique.<sup>2</sup> De fait, plusieurs études effectuées au Canada et aux États-Unis montrent des bienfaits certains pour différentes populations de patients, en raison des services de pharmacie et des soins centrés sur le patient. La plupart de ces études employaient des pharmaciens possédant un baccalauréat. Quoique difficile à quantifier, il est évident pour plusieurs que la conscience professionnelle et le désir d'aider leurs patients sont des caractéristiques partagées par plusieurs pharmaciens qui excellent en clinique, peu importe leur degré universitaire et leurs états de service. Comme il est expliqué en détail dans le document d'information ci-joint, les membres de la SCPH qui ont répondu au sondage par Internet du groupe de travail au cours de l'été 2000 ont rejeté, de manière écrasante, l'idée que les écoles et facultés de pharmacie canadiennes adoptent, pour le moment, le doctorat professionnel comme niveau d'entrée à la profession. Toutefois, ils ont donné leur appui à des changements pédagogiques et à une réforme de l'enseignement.

La SCPH reconnaît que les écoles et facultés de pharmacie canadiennes ont besoin de s'adapter et de faire évoluer leurs programmes d'études pour maintenir l'excellent niveau d'éducation professionnelle de leurs diplômés et pour apporter des changements à la pratique. La SCPH prend aussi note des exigences de la pratique de la pharmacie en établissement et croit que les écoles et facultés de pharmacie doivent travailler conjointement avec les diverses organisations professionnelles pour intervenir dans la formation continue des praticiens en pharmacie et pour optimiser le rôle du pharmacien dans les soins directement reliés au patient. La SCPH constate que ses membres ont accueilli le sujet avec émotion et controverse. Pour le moment, la SCPH ne donne pas son appui à l'adoption du programme de doctorat professionnel en pharmacie comme niveau d'entrée à la profession de pharmacien au Canada.

## Références

1. Hepler CD, Strand LM. Opportunities and responsibilities in pharmaceutical care. Am J Pharm Educ 1989;53(Suppl):7S-14S.
2. Hill DS. The "entry-level" doctor of pharmacy (Pharm.D.) degree issue for schools of pharmacy in Canada. Association of Faculties of Pharmacy of Canada Background Paper, 1999. (<http://www.pharmacy.ualberta.ca/afpc/Documents.htm>).
3. Jamali F. Entry-level PharmD on the horizon. Can J Hosp Pharm 1999;52:345-6.
4. Perrier D. The entry-level PharmD – Is it needed? Can J Hosp Pharm 1999;52:214-5.